

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2016

Date de convocation : 14/06/2016	Membres en exercice : 19 Présents : 16
----------------------------------	---

Ordre du jour

- 1. Projet implantation caserne de gendarmerie**
- 2. Rénovation piscine** : présentation du projet
- 3. Droit de préemption** (immeuble S° AC 219, n°3 route de Samatan)
- 4. Mise à jour du régime indemnitaire** : cadre emploi rédacteur
- 5. Règlementation stationnement Bld des Pyrénées**
- 6. Projet création passerelles/cheminement**
- 7. Piste cyclable/affaire « Célarié »** : proposition d'expropriation
- 8. Prêt tracteur tondeuse : convention Commune/Communauté Communes Savès**
- 9. Compte rendu des commissions** : Travaux – Communication
- 10. Recettes** : admission en non-valeur
- 11. Schéma départemental de coopération intercommunale** : fusion syndicats
- 12. Questions diverses**
 - Liste préparatoire 2017 jurés d'assises

Présents : MM COT, ANE, HAENER, GINESTET, PENSIVY, DESPAX, TOMASIN, LABATUT, PELLIS, DAUBRIAC Mmes BEYRIA, DELORT, CAILLE, VEGA, JOURDAN, MATTIUZZO

Absents/ Excusés : MM BOUTINES, PIMOUNET, Mme SANGIOVANNI.

Pouvoirs : (3) Mme SANGIOVANNI à Mme MATTIUZZO, M PIMOUNET à M COT, M BOUTINES à M DESPAX

Mme Catherine MATTIUZZO a été nommée secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Projet implantation caserne de gendarmerie

M le Maire rappelle l'approbation du conseil municipal relative au projet d'implantation d'une caserne de gendarmerie sur la commune de Lombez, regroupant les actuelles brigades de Samatan et de Lombez, avec maintien d'un effectif constant ; le lieu devant être défini ultérieurement.

Il fait part de son entretien avec le Colonel de gendarmerie au sujet du lieu d'implantation retenu et notamment du terrain situé au lieu-dit « Asté » à Lombez.

Dans le cadre de la procédure d'agrément de la phase préalable de proposition d'implantation, les services de la Gendarmerie sollicitent une délibération complémentaire pour valider le projet. (Lecture du courrier)

M Despax estime qu'une réflexion doit être menée quant à l'aménagement global de ce terrain et de cette zone.

M Cot précise que l'emprise pour la gendarmerie devrait être de 6000 m² environ.

Le conseil municipal :

- Valide le principe de la construction d'une caserne de gendarmerie à Lombez, regroupant les unités actuelles de Samatan et de Lombez, qui se fera dans le cadre du décret 93-130 du 28 janvier 1993,
- Approuve l'emprise foncière retenue, située lieu-dit « Asté » cadastrée Section AE, n° 171.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

2. Rénovation piscine : présentation du projet

M le Maire présente l'estimatif établi par M Mattiuzzo, architecte, relatif à la rénovation du grand bassin et des pédiluves : montant de 160 990 € ht.

M Despax le questionne sur la l'estimation de la rénovation globale du site.

M Cot répond que M Mattiuzzo travaille actuellement sur la globalité du projet : autres estimatifs (abords et vestiaires). Il rappelle le cadre du projet prévu pour 2016 et la demande de subvention déposée.

M Ané pense que le devis présenté correspond aux attentes mais lui semble légèrement surestimé.

M Despax demande si les adaptations des réseaux ont été prévues pour les travaux ultérieurs.

M Cot répond que ces travaux seront pris en compte.

M Ané rappelle la nécessité de planifier la réalisation de ces travaux au plus tôt.

M Cot répond que la préparation du dossier de consultation des entreprises est en cours par M Mattiuzzo.

Le conseil municipal approuve le devis estimatif présenté s'élevant à 160 990 €HT. La subvention Etat « Detr » sera sollicitée sur cette base.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

3. Droit de préemption (immeuble S° AC 219, n°3 route de Samatan)

M le Maire expose la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain, adressée par Me Minvielle, Notaire à Samatan :

Vente de l'immeuble sis 3 rte de Samatan à Lombez, cadastré S° AC n° 219 (au prix de 140 000 € +10000€ licence 4)

M Despax demande si le projet de l'acquéreur est connu.

M Cot répond qu'il s'agirait d'un projet de café/restaurant.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur l'immeuble sis 3, rte de Samatan.

Votants	19	Pour	0	Contre	19	blanc	0
---------	----	------	---	--------	----	-------	---

4. Mise à jour du régime indemnitaire : cadre emploi rédacteur

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Isabelle MORVAN a été nommée au grade de rédacteur (promotion interne) à compter du 1er janvier 2016,

Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP », il propose la mise à jour du régime existant en ce qui concerne le grade de rédacteur et la création d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS) par référence à celle prévue par le décret n°2002-63.

Le conseil décide la création d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS) par référence à celle prévue par le décret n°2002-63 au profit des personnels fonctionnaires relevant des cadres d'emplois suivants : rédacteur.

La prime sera proportionnelle à la quotité d'emploi de l'agent avec périodicité de versement fixée au mois.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

5. Règlementation stationnement Bld des Pyrénées

Suite à la demande des commerçants faites lors des réunions, M le Maire fait part de la réflexion engagée au sujet de la mise en place d'une règlementation pour le stationnement Boulevard des Pyrénées ; ceci afin d'améliorer le problème récurrent du stationnement et de faciliter ce dernier pour la clientèle des commerces riverains.

M Tomasin et Mme Delort ont travaillé sur ce sujet et 3 solutions sont présentées :

1. Donner simplement l'information par le panneau lumineux en indiquant « zone commerciale, merci de limiter votre stationnement »
2. Arrêté municipal limitant la durée du stationnement avec signalisation routière (sol et verticale), avec contrôle par disque.
3. Arrêté municipal de mise en place d'arrêts minute :

Mme Delort est favorable à des solutions incitatives : information panneau lumineux et création « arrêts minute ».

M Despax pense que l'application de la solution 2 serait difficile au niveau du contrôle. Quant à la solution 3, il demande quel serait le nombre d'emplacements ; si celle-ci était retenue, il suggère une signalisation au sol légère et discrète. Il est favorable pour un dispositif règlementaire attractif et non dissuasif.

M Ané demande également quel serait le nombre d'arrêts « minute » et sur quelle zone.

M Cot répond que 3 emplacements pourraient être créés, côté pair de boulevard, entre l'épicerie et la pharmacie.

M Ané serait favorable à 4 emplacements dont 1 devant l'hôpital.

M Pellis fait remarquer qu'il est difficile d'interdire ou de règlementer le stationnement sur le boulevard au vu du comportement de certains commerçants qui y stationnent.

M Pensivy estime la solution 3 raisonnable.

Après discussion, le conseil est favorable à l'instauration de 3 emplacements « arrêt minute » sur le boulevard des Pyrénées :

Horaires : de 8 h à 20 h du lundi au dimanche Durée : 15 minutes

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

6. Projet création passerelles/cheminement

M le Maire informe le conseil que la consultation pour le choix du maître d'œuvre est en cours.

Il rend compte du contact de M BOUCHERIE, directeur Pays Portes de Gascogne, informant la commune qu'elle devait se positionner d'ores et déjà sur la demande de subvention « Fonds de soutien à l'investissement local »(FSIL). Avec son aide, le dossier a été établi sur la base de l'estimation sommaire établie initialement par Mme Favaron en 2011 et adressé à la Préfecture.

A la réception du dossier, les services de la Préfecture ont répondu que celui-ci était incomplet pour son instruction au FSIL 2016 (programme détaillé des travaux et modalités de financement à fournir).

Le dispositif Fonds de soutien devant être reconduit en 2017, le dossier pourra être complété pour cette échéance.

M Despax pense qu'il convient d'ores et déjà de recontacter le service « police de l'eau » pour ce dossier.

M Despax fait part de la demande de M Michaël Boutines, excusé, de noter son opposition à ce projet.

7. Piste cyclable/affaire « Célarié » : proposition d'expropriation

Après avoir rappelé brièvement le contexte, M le Maire fait le point de la situation depuis la proposition d'achat des parcelles à M Célarié, faite par la commune en septembre 2015 au prix de 8000€ :

- Pas de réponse de M Célarié à la proposition
- Contact avec Me Geny, avocat mandaté par notre protection juridique
- Démarches de l'avocat en vue de régularisation à l'amiable et nouvelle proposition d'achat au prix de 10 000€
- Pas de réponse concrète de M Célarié et de son avocat à la proposition d'achat
- Lettre du 30/03/16 de Me Lagailarde, avocat, conseil de M Célarié, sollicitant « la cessation de l'emprise irrégulière... »

Après discussion avec Me Geny, et afin de résoudre cette affaire, M le Maire propose d'engager une procédure d'expropriation à l'encontre de M Célarié.

M M Despax et Pensivy font part des risques liées à l'expropriation : l'estimation du montant par le juge de l'expropriation, l'indemnisation de la perte d'exploitation.

M Cot précise que les frais d'avocat, dans ce cas -là, ne seront pas pris en charge dans notre protection juridique. Un devis d'honoraires sera demandé.

Le conseil municipal décide d'engager la procédure d'expropriation à l'encontre de M Célarié pour l'acquisition des parcelles lui appartenant, cadastrées S° E n° 744, 746, 748 et 750 relatives à l'emprise de la piste cyclable.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

8. Prêt tracteur tondeuse : convention Commune/Communauté Communes Savès

M le Maire propose au conseil le tarif de 150 €/jour pour le prêt du tracteur tondeuse à la communauté de communes du Savès ; le besoin d'utilisation de ce matériel par la C.C.Savès est estimé entre 5 et 7 jours par an.

MM Despax et Pensivy demandent à ce que les conditions en matière d'assurance et d'état du matériel soient bien définies.

M le Maire répond que cela sera prévu dans la convention.

Le conseil municipal :

- Approuve le prêt du matériel (tracteur tondeuse) à la communauté de communes du Savès
- Décide de fixer le tarif à 150 € la journée,

Votants	19	Pour	19	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

9. Compte rendu des commissions : Travaux – Communication

Commission travaux : M Tomasin donne le compte rendu :

Travaux réalisés/en cours

- raccordement électrique du panneau lumineux.
- mise en place du tableau scores au stade

M Ané fait remarquer que le panneau support n'a pas été repeint. M Daubriac répond que celui-ci sera restauré.

- piscine : petits travaux d'entretien (fissures mur, clôture, peinture...)
- réparation de la borne pour les camping-cars
- peinture au stade
- l'entretien des espaces verts
- pose de potelets devant le local du hand-ball

Chantier réfection des trottoirs « route de Toulouse ».

3 palettes de pavés ont été volées ; de ce fait le revêtement a été terminé avec du béton désactivé. M Ané estime que l'entreprise Malet, en charge de ces travaux, est responsable (stockage des matériaux sur l'espace public) de ce vol.

M Despax est d'accord ; l'entreprise aurait dû sécuriser ce dépôt.

Concernant la mise en place des plots anti-stationnement, M Despax suggère d'utiliser ceux de la Place de la Cathédrale ; cela permettrait de mettre des plots plus esthétiques devant la cathédrale.

M Despax signale, par ailleurs, la formation régulière de trous sur le parking derrière l'immeuble « Ruiz ».

MM Tomasin et Cot répondent que ce revêtement est difficile à tenir sur le long terme .

M Ané fait remarquer que la reprise de l'enrobé au niveau de la route (Prat Beziau) est mal faite.

Travaux à venir :

- entretien voirie centre bourg : programmation à faire avec l'entreprise Malet.
- curage sédiments « la Save »
- aire containers « Montarus »
- sécurisation pour le passage du Tour de France
- réparation du volet roulant dégradé de la Maison des Ecritures
- mise en accessibilité des ERP (programme 2016)

Réglementation produits phytosanitaires/entretien espaces verts

Réunion d'information le 30/06 au Caue.

Diagnostic phytosanitaire de la commune en cours par les services du Département

M Despax suggère :

- Une réflexion à mener sur la méthode de la tonte des espaces verts
- Une information des administrés sur la démarche « zéro pesticides »

M Cot répond que cela sera fait après la remise du diagnostic phytosanitaire.

M Ané signale le talus non entretenu Ave Dr Raynaud

Personnel

-embauche d'un agent saisonnier pour les mois de juillet et aout

Commission communication : Mme Delort prend la parole

Point suite aux réunions avec les commerçants

Mme Delort fait état des différentes actions menées par les commerçants et la commune :

- Côté commerçants : constitution d'un collectif suite à la réunion de 2015, opération « rose » organisée en mai pour la fête des mères, projet d'organisation d'un repas réunissant commerçants et élus
- Côté commune : projet de réunions d'informations sur thèmes de l'AVAP et l'accessibilité (Adap), suggestion de création d'un collectif ou d'une association de commerçants/artisans qui porterait des animations, accompagnement et soutien des actions menées par les commerçants

M Despax demande quel est le but : créer des animations ou faire travailler les commerces ?

Mme Delort répond qu'il s'agit des deux.

M Despax pense que l'information de « consommer local » ne peut se faire que de manière neutre.

Mme Delort est d'accord ; elle précise d'ailleurs qu'une des actions menées par la commune peut consister à favoriser le commerce local par le biais d'informations données à l'aide de différents supports : affiches, panneau lumineux...

Une prochaine réunion avec les commerçants doit être programmée dans les mois à venir.

10. Recettes : admission en non-valeur

M le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'admettre en non-valeur certaines recettes irrécouvrables des exercices 2011,2012 et 2013 (restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite année).

le Conseil municipal :

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement,

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes figurant sur l'état ci-annexé pour un montant total de 16.17 €.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

11. Schéma départemental de coopération intercommunale : fusion syndicats

M le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral de la Haute-Garonne fixant la liste des EPCI appelés à fusionner en application du projet S42 inscrit dans le schéma départemental de coopération intercommunale publié le 30/03/2016 (compétence Gemapi).

- Syndicat intercommunal de gestion et de valorisation de la Save Gersoise
- Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de la Save et de la Gesse
- Syndicat mixte de gestion de la Save Aval

Les communes membres disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susdit pour donner leur accord sur ce projet.

M Despax fait remarquer que cette nouvelle structure impliquera moins de maîtrise de la part des communes.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet présenté, relatif à la fusion des EPCI susdits.

Votants	19	Pour	13	Contre	5	abstention	1
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

12. Questions diverses

Liste préparatoire 2017 Jurés d'assises

Personnes tirées au sort :

ALLEMANS Agnès, ALLUCHON Olivier, BEGUE Michel, SERVAT MOUREILLON Guy, LEGOUIC Camille, ELBEZE Jacky

Réfection trottoirs Rte de Toulouse

Par rapport aux travaux réalisés, permettant une entrée de ville propre, M Despax regrette que cet aménagement n'ait pas été fait dans le même style que celui du Prat Béziau ; cela aurait donné plus de caractère à l'entrée de ville. Il pose la question du luminaire manquant dans l'impasse de la Save.

M Cot lui rappelle l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Quant au luminaire, M Tomasin lui répond que celui-ci est commandé.

« Street Art »

M Despax demande où en est le projet.

M Cot répond qu'il a demandé le report du projet courant 2017, en raison des futurs travaux sur le bâtiment de la piscine et ce avec l'accord avec le Pays portes de Gascogne.

M Despax demande si le local du hand-ball ne pourrait pas être choisi comme support.

M Cot lui rappelle le contexte de la constitution de ce dossier et la raison du choix de la piscine ; la subvention Drac sera reportée, le candidat retenu est informé.

Buvette de la piscine

La candidature de M Quentin SARRAT a été retenue.

La séance est levée à 22 H 50